ART. 20 N° 1085

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

## ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### **AMENDEMENT**

N º 1085

présenté par M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

#### **ARTICLE 20**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 37 :

« Lorsque l'objectif d'attribution fixé pour chaque bailleur n'est pas atteint, le représentant...(le reste sans changement) »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.